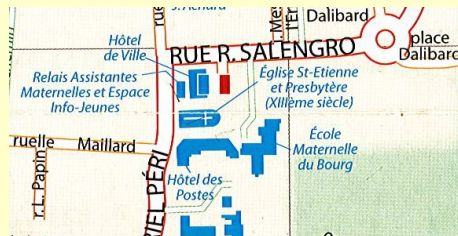


R elais A ssistantes M aternelles

Ouverture tous les matins pour des accueils d'assistantes maternelles ou familles (sur inscription).

Et l'après-midi pour des rendez-vous parents ou professionnels dans les locaux du RAM

☎ 01 34 68 14 91



Mairie de Marly-la-Ville 10 rue du Colonel Fabien (95670).

Ce sont des structures qui s'adressent aux :

- ✿ Assistantes maternelles agréées,
- ✿ Gardes d'enfants à domicile,
- ✿ Parents,
- ✿ Ainsi qu'aux personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.

Ce sont des lieux d'informations, ces services :

- ✿ Aident les familles à aborder l'accueil de leur enfant,
- ✿ Donnent des informations actualisées sur les prestations, les droits, les devoirs, les démarches à effectuer.

Ce sont des lieux de ressources :

- ✿ Qui rassemble, favorise, aide et valorise la profession d'assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

Ce sont des lieux de médiation

- ✿ En cas de litiges parents-assistantes maternelles, parents-gardes d'enfants à domicile.

Ce sont des lieux d'échanges :

- ✿ Ouverts à l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance.

Attention ! Le Relais Assistantes Maternelles n'est ni un organisme employeur d'Assistantes Maternelles et de gardes d'enfants à domicile ni un lieu de garde pour les enfants.

Pour les parents



- * Informations sur les différents modes d'accueil de l'enfant.
- * Explications sur la relation contractuelle avec le salarié, agréé ou employé à domicile.
- * Informations d'ordre général sur les droits et devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celle de la CAF.
- * Informations sur le fonctionnement du Relais.
- * Lieu de conseil, d'écoute, d'échange et d'orientation.

Pour les enfants

- * Le RAM est un endroit où l'enfant peut jouer, se socialiser et participer à des ateliers d'éveil, sous la responsabilité des assistantes maternelles.



Pour les professionnels de l'accueil individuel

- * Informations sur les droits et devoirs des salariés.
- * Lutte contre l'isolement professionnel.
- * Soutien dans l'exercice du métier.
- * Incitation à la formation continue.
- * Ressources documentaires.
- * Informations sur les besoins des parents.



Pour les futurs professionnels

- * Informations sur le métier, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.

